

# ANNEXE 1 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2022/2023

TYPE	CATEGORIE DE TARIFS	MONTANTS
T1	DE BASE en école maternelle	3.47 €
T2	DE BASE en école élémentaire	4.10 €
T3	OCCASIONNEL en école maternelle	4.10 €
T4	OCCASIONNEL en école élémentaire	4.73 €
T5	NON INSCRIT en école maternelle	5.25 €
T6	NON INSCRIT en école élémentaire	5.78 €
T7	ADULTE AUTORISE par le service Vie scolaire (exemple : agents municipaux, stagiaire)	2.63 €
T8	ADULTE CONVIVE EXTERIEUR (exemple : les enseignants)	6.30 €
T9	Panier-repas PAI	1.05 €

## ANNEXE 2 : MODALITES DE FACTURATION

Seuil en dessous duquel le tarif de base ne s'applique pas : 25% de repas consommés sur le mois.

MOIS	Nombre de jours total sur le mois pouvant occasionner une réservation de repas	Nombre de repas consommés et facturés au tarif OCCASIONNEL, soit EN DESSOUS de 25% de consommation sur le mois	Nombre de repas consommés et facturés au tarif DE BASE, soit AU DESSUS de 25% de consommation sur le mois
SEPTEMBRE	18	De 1 à 4 repas	A partir de 5 repas
OCTOBRE	12	De 1 à 3 repas	A partir de 4 repas
NOVEMBRE	13	De 1 à 3 repas	A partir de 4 repas
DECEMBRE	10	De 1 à 2 repas	A partir de 3 repas
JANVIER	17	De 1 à 4 repas	A partir de 5 repas
FEVRIER	8	De 1 à 2 repas	A partir de 3 repas
MARS	18	De 1 à 4 repas	A partir de 5 repas
AVRIL	7	1 repas	A partir de 2 repas
MAI	13	De 1 à 3 repas	A partir de 4 repas
JUIN-JUILLET	22	De 1 à 5 repas	A partir de 6 repas